

Mention honorable de la conduite de l'armée des Pyrénées-Occidentales, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Mention honorable de la conduite de l'armée des Pyrénées-Occidentales, lors de la séance du 24 pluviôse an II (12 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 652;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_35325_t1_0652_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Le feu a été général depuis sept heures du matin jusqu'à midi, et sur la gauche il était encore très vif à deux heures; mais dès midi le général espagnol a fait donner le signal de retraite. Il nous a été impossible de poursuivre les ennemis dans leur retraite, au centre et à la droite, vu le peu de forces que j'y ai. A la gauche ils ont été poursuivis par nos grenadiers, et les 1^{er} et 2^e bataillon de la 5^e demi-brigade d'infanterie légère, jusque sous le feu de leurs batteries. Je ne saurais donner assez d'éloges à nos braves frères d'armes et à la manière dont a été servie l'artillerie.

Je ne puis te laisser ignorer que le brave Moncey, qui est malade depuis quinze jours, et qui devait demain se faire transporter sur les derrières, a oublié son mal pour se rendre à son poste, où il a fait merveille, ainsi que Jacob Roucher, commandant des grenadiers. Lespinasse, ainsi que Vernier, ont donné l'un et l'autre des preuves de la plus grande intelligence et de la bravoure la plus froide. Le second bataillon du Tarn et les chasseurs des Montagnes, sous les ordres de Castelverd, se sont battus avec le plus grand courage. Te parler de La Tour-d'Auvergne serait te dire qu'il s'est conduit à son ordinaire.

Je crois que cette bataille est une des plus glorieuses pour les armes de la république qu'il y ait eues dans cette partie. Le feu a été continuellement si vif que je n'en avais pas entendu de pareil depuis la bataille de Jemappes. J'évalue notre perte à 60 ou 80 morts. Nous avons 155 blessés; mais il n'y en a qu'une quinzaine qui le soient grièvement. Je ne puis dire au juste quelle est la perte des ennemis; mais j'oserais parier que, tués ou blessés, ils ont douze cents hommes hors de combat. Ils ont en outre le régiment d'Ultonia excessivement maltraité. Un déserteur espagnol a dit que ce régiment avait été quasi détruit. J'ai vu un de nos boulets emporter un officier suivi par deux ordonnances, que je crois être un officier supérieur, peut-être même un officier-général.

Quand les rapports de tous les commandants me seront arrivés, je t'en enverrai un plus détaillé; mais presque tous nos blessés ne cessaient de crier, quand on les emportait, *vive la république!* Tâche de me donner un peu plus de forces le plus tôt que tu le pourras. Si j'avais eu les deux demi-brigades qui sont parties d'ici, je crois qu'il nous aurait été facile, en poursuivant les Espagnols, de leur détruire en entier la colonne de droite.

Le général Lachapelette m'a fait dire qu'il y avait deux colonnes, l'une dans la gorge de Jalimont, et l'autre dans celle de Bera; qu'elles étaient ventre à terre, mais qu'il avait tout préparé pour, au camp de gauche, les bien recevoir, si elles s'y présentaient. Je recueillerai tous les traits de bravoure les plus marquants, et je t'en instruirai; mais si je te mandais seulement ceux que j'ai vus moi-même, je ne finirais pas.

Henri FRÉGEVILLE.

P.c.c. MULLER, CAVAGNAC, PINET aîné (1).

(1) P.V., XXXI, 221 à 224; *Mon.*, XIX, 459; Bⁱⁿ, 24 pluv.; *Débats*, p. 371-72; *Ann. patr.*, n° 409; *J. Paris*, n° 410. Mention ou extraits dans *C. univ.*, 25 pluv.; *J. Mont.*, n° 93.

BARÈRE. Quelle est donc cette armée qui a fait reculer les hordes nombreuses de l'Espagne, qui s'est emparée du champ de bataille des Castillans, qui les a forcés à repasser la Bidasoa, et qui a abattu douze à quinze cents de ces esclaves royaux?

Est-ce l'armée des Pyrénées-Orientales qui est renforcée par l'armée victorieuse de Toulon, et qui est forte de 60 000 hommes? Non, citoyens, c'est l'armée des Pyrénées-Occidentales, qui vient de fournir à la Vendée 3 000 hommes des plus disciplinés, et qui a envoyé, il y a trois semaines, 7 000 hommes à l'armée qui est devant Perpignan.

Espérons que l'armée des Pyrénées-Orientales sentira bientôt l'exemple qui lui est donné par celle des Pyrénées-Occidentales; les républicains sont solidaires de gloire. (*On applaudit.*)

Votre comité vous propose le décret suivant: (1)

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité de salut public, décrète :

La conduite honorable de l'armée des Pyrénées-Occidentales sera honorablement inscrite dans le procès-verbal et dans le Bulletin. Les dépêches de l'armée des Pyrénées-Occidentales seront imprimées sans délai et envoyées aux armées de la République (2).

72

Le même membre [BARÈRE] propose des mesures pour l'impression du bulletin des lois; ces mesures sont adoptées ainsi qu'il suit: (3)

BARÈRE annonce que l'institution nationale pour l'envoi des lois s'organise journellement; qu'il lui a été assigné pour local le ci-devant hôtel de Montmorency, et les deux qui l'avoisinent, trois propriétés nationales. On a pris déjà les mesures qui n'avoient pas besoin d'être décrétées. En voici une qui devoit l'être (4).

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de salut public, décrète :

« Art. I. La disposition de la loi du 27 frimaire, qui ordonnait la vente des presses d'imprimerie qui se trouvent aux quatre succursales de la loterie nationale, établies à Com-mune-Affranchie, Bordeaux, Lille et Nancy, est révoquée.

« Le ministre de l'intérieur donnera des ordres afin que ces presses soient transportées à Paris et mises à la disposition de la commission de l'envoi des lois.

« II. La Trésorerie nationale tiendra à la disposition de cette commission jusqu'à concurrence de 1 million 500 000 liv., pour être employées d'après le tableau par aperçu annexé au présent décret.

« III. Tous les fondeurs de caractères dans la commune de Paris sont mis en réquisition pour

(1) *Mon.*, XIX, 459.

(2) P.V., XXXI, 224.

(3) P.V., XXXI, 225.

(4) *Débats*, n° 512, p. 373.